

ÊTRE ÉDITÉ PAR UN CAFÉ, L'ÉDITION !

Vous êtes auteur ?

Vous voulez faire partie du catalogue d'Un café, l'édition!... OK !
Pour être édité par notre association, comment ça se passe ?

1/ Vous avez un ouvrage dont la part graphique et illustrative représente au moins 50% de l'ouvrage (BD, livre illustré, livre d'art...). Cool, cela veut dire que vous correspondez à notre ligne éditoriale.

2/ Vous êtes un auteur connu ou inconnu... professionnel ou amateur... ce n'est pas un problème pour nous. Cependant nous n'avons vocation à imprimer que des ouvrages qui ont un rendu dit « professionnel »... En résumé... Amateur « oui », mais doué « si possible ».

3/ Vous devez justifier de plusieurs refus de la part d'éditeurs connus, reconnus et sans doute idiots de ne pas avoir retenu votre projet. Nous ne souhaitons pas concurrencer les éditeurs classiques.

4/ Nous amenons le cadre permettant le financement, la réalisation, la finalisation et la vente de votre projet qui n'a pas trouvé preneur ailleurs (de manière injuste, évidemment).

5/ Qui amène quoi ?

- Le ou les auteurs.
 - o Son projet, ses refus, sa détermination à faire partager sa création.
 - o Ses talents artistiques qu'on ne saurait remettre en cause.
 - o Sa maman, son papa et tous les gens qui voudront acheter le livre.
 - o Sa disponibilité et son investissement nécessaires à la promotion de son ouvrage (dédicace, salon, i tutti quanti) et de la maison d'édition... qui, rappelons-le, est associative... Cela veut réellement dire quelque chose.
 - o Sa motivation... La maison d'édition ne peut pas tout apporter... comme dirait ma femme : « Je ne suis pas ta mère ! ».
- Un café, l'édition !
 - o Sa structure de maison d'édition et les démarches administratives qui vont avec (N° ISBN, dépôt légal, code barre... etc.)
 - o Le contact avec une imprimerie française, avec la garantie : de conseils, d'un travail de qualité et d'un tarif intéressant.
 - o Un petit réseau de diffusion... Qui se construit cube par cube.
 - o L'organisation et mise en place d'évènements tels que salons, séances de dédicace.
 - o Un site internet et des réseaux sociaux permettant la promotion de l'ouvrage ainsi que la possibilité d'achat en ligne.

6/ L'envoi de projet, alors, comment qu'on fait ?

Si vous êtes d'accord avec ce principe, vous pouvez nous envoyer votre projet en version papier ou en version numérique aux adresses communiquées plus bas. OK. Nous n'accepterons pas les projets à l'état de pure ébauche ou de synopsis (une faute de goût manifeste de notre part, nous sommes d'accord). Une réponse positive ou négative vous sera communiquée au plus vite. Pour la négative, elle se basera, bien entendu, sur des critères parfaitement irrecevables. Nous en avons conscience...

7/ Si la réponse est positive... c'est que :

- Nous avons aimé votre projet.
- Nous pouvons payer le coût de son édition à compte d'éditeur, en mettant en place plusieurs actions de financement (argent propre de la maison d'édition, montage d'un dossier de subvention, mise en place de souscription, faire appel à des dons... etc.).
- Nous sommes prêts à vous signer un véritable contrat d'auteur.

8/ Et pour les pépettes ?

Il y a une répartition classique qui est mise en place sur chaque vente :

- 10 à 20% pour le ou les auteurs.
- 50% pour l'éditeur.
- 30 à 40% pour les diffuseurs

Un café, l'édition !

Chez M. Poupart
Route de Saint Martory
31420 Aurignac

uncafeledition@hotmail.fr